

SEINE & MARNE 7

LE DÉPARTEMENT

RENTÉE POLITIQUE 2021/2022

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

04

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2021

06

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
REÇOIT **LE LABEL CENTRE EUROPE DIRECT**

09

LES ROUTES, UN CHANTIER PRIORITAIRE

10

LE DÉPARTEMENT DÉPLOIE SON « **BOUCLIER SÉCURITÉ** »

12

1^{ER} PARTENAIRE DES **COMMUNES**
ET INTERCOMMUNALITÉS

14

LE DÉPARTEMENT SE MOBILISE FACE AUX **INONDATIONS**

16

SOLIDARITÉS : UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE

20

UNE AMBITION FORTE POUR LA **JEUNESSE**

22

LECTURE PUBLIQUE :
DES EXPÉRIMENTATIONS INNOVANTES



CONTACTS PRESSE

Anne-Laure BOINNARD

Attachée de presse

anne-laure.boinnard@departement77.fr

01 64 87 38 17 – 06 79 38 52 96

Pauline MAINGRE

Attachée de presse

pauline.maingre@departement77.fr

01 64 14 60 42 - 06 72 84 70 49

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

« UNE AMBITION RENOUVELÉE POUR UNE SEINE-ET-MARNE PLUS FORTE »

L'Assemblée départementale de Seine-et-Marne, présidée par Jean-François Parigi, s'est réunie ce jeudi 23 septembre en séance publique. Une séance de rentrée marquée des premiers gestes politiques forts dans le domaine des routes et des solidarités, qui ouvre la voie à la mise en œuvre du projet porté par le nouvel exécutif.

« Cette séance de rentrée doit nous permettre d'amorcer la dynamique ambitieuse qu'il nous reviendra d'entretenir durant les prochaines années, conformément aux engagements que nous avons pris face aux Seine-et-Marnais au mois de juin dernier », a déclaré le président du Département Jean-François Parigi lors de son discours d'ouverture.

DEMANDE DE TRANSFERT DES RN 36 ET RN 4 DANS LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Face à l'état préoccupant d'une partie du réseau routier national en Seine-et-Marne, l'assemblée départementale a adopté une délibération de principe affirmant la volonté du Département de récupérer la propriété et la gestion des tronçons seine-et-marnais des routes nationales RN 4 et RN 36.

L'objectif est de remettre en état et de moderniser ces axes structurants afin d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité des déplacements, améliorer le quotidien des Seine-et-Marnais et garantir un niveau d'infrastructures contribuant à l'attractivité et au développement économique du territoire.

« Les Seine-et-Marnais méritent de pouvoir utiliser des routes en bon état, modernes, garantissant leur sécurité et la fluidité de leurs déplacements quotidiens. Rétablir une haute qualité de service doit être pour nous une priorité



CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MARION LA MAIN TENDUE

Le harcèlement scolaire est un véritable fléau qui touche en France plus de 700 000 enfants chaque année. Début septembre, le Département a lancé une campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement scolaire. Dans son prolongement, l'Assemblée départementale a adopté un projet de convention avec l'association Marion La Main Tendue pour un programme départemental de lutte contre les violences scolaires.

Tous les acteurs concernés se sont réunis le 3 septembre dernier à l'Hôtel du Département pour une table-ronde qui a permis d'initier une démarche forte, globale et concertée « sur ce sujet que j'ai à cœur de faire avancer », souligne Jean-François Parigi.

L'association Marion la Main Tendue, fondée en 2014 par Nora Fraisse, est reconnue sur le plan national pour son engagement en matière de lutte contre le harcèlement scolaire. Elle dispose d'un agrément national du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

La convention porte sur une durée de 2 ans et s'accompagne d'une subvention départementale à l'association de 21 000 € par année scolaire. Dans ce cadre, le Département s'engage à mettre en place avec le soutien de Marion La Main Tendue des ateliers de sensibilisation au sein de 24 collèges du Département, notamment pour les élèves de 6^{ème} et 4^{ème}, à raison de 12 sessions en 2021/2022 et 12 sessions en 2022/2023, afin de développer des projets éducatifs sur la lutte contre les violences scolaires.

Ce programme comprend aussi la mise en place d'espaces de parole au sein des collèges comme la « salle de confiance » et la sensibilisation des communes à la lutte contre le harcèlement scolaire dès l'école primaire.

absolue », insiste le président Jean-François Parigi.

Le Département annonce ainsi son intention d'engager rapidement des négociations avec l'Etat sur ces transferts, sans attendre la sortie et l'application de la loi 3DS en cours d'élaboration.

Ces négociations porteront sur les conditions de transfert sur le plan financier, humain et matériel, au regard des coûts de remise en état et de modernisation de ces axes.

Après la saisine du préfet de Région, l'objectif est d'ouvrir les négociations avec l'Etat au premier semestre 2022, pour un transfert effectif fin 2022 et un début des travaux de remise en état dès 2023. En parallèle, les services départementaux étudieront les aménagements nécessaires sur ces tronçons, notamment les éventuels élargissements ou déviations à réaliser pour améliorer les conditions de circulation.

CRÉATION ET FINANCEMENT DU PÔLE « ART ET HANDICAP » DE SEINE-ET-MARNE

L'exemplarité du Département en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap et des publics fragiles est une priorité forte du nouvel exécutif départemental. Cela passera notamment par le renforcement de l'accès aux personnes handicapées aux mêmes services que les autres, dont l'art et la culture. Dans ce cadre, l'assemblée départementale a voté la mise en place d'un pôle « Art et handicap », avec pour objectif, dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie, de faciliter la mise en relation des structures culturelles avec les établissements médico-sociaux. Ce projet est porté par différents partenaires, avec un financement du Département de Seine-et-Marne à hauteur de 50 000 € pour amorcer le fonctionnement du pôle.

378 000 € POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE MONUMENTAL

11 projets ont été retenus par l'Assemblée départementale pour l'entretien et restauration du patrimoine monumental public sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de 345 631 €. En complément, 32 120 € ont été alloués par le Département pour un projet d'entretien et restauration du patrimoine monumental privé à Germigny-L'Évêque.

INAUGURATION LE JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE REÇOIT LE LABEL CENTRE EUROPE DIRECT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR 2021-2025

Le Département de Seine-et-Marne s'est vu attribuer le label « centre Europe Direct » par la Commission européenne pour la période 2021-2025. Ce service d'information générale sur l'Union européenne est à la disposition de tous les citoyens européens. Une inauguration officielle eu lieu le 23 septembre à Hôtel du Département à Melun.

Les centres Europe Direct ont pour but de favoriser le dialogue, le débat européen et l'action européenne au niveau local. En devenant centre Europe Direct Seine-et-Marne, le Département intègre ainsi un réseau dynamique de 424 centres en Europe dont 48 en France, et jusqu'à présent aucun en Seine-et-Marne.

Europe Direct Seine-et-Marne a pour ambition d'être le relais de proximité, direct, entre l'Union européenne et les Seine-et-Marnais. Les 3 missions Europe Direct sont :

- **INFORMER** les Seine-et-Marnais en répondant à toutes leurs questions au sujet de l'Europe : une permanence est ouverte à tous à l'Hôtel du Département, des ressources documentaires et des expositions sont disponibles en prêts.
- **CONSEILLER** les Seine-et-Marnais dans toutes leurs démarches européennes, que ce soit autour de projets de mobilité, ou pour le montage de dossiers européens.
- **ANIMER** des conférences-débats sur l'actualité européenne tout au long de l'année, des ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires et des événements dans le cadre de la Conférence sur

l'avenir de l'Europe pour faire remonter les visions citoyennes.

L'inauguration de ce nouveau dispositif par le président du Département Jean-François Parigi et Sandrine Sosinski, conseillère départementale déléguée aux affaires européennes, a eu lieu le jeudi 23 septembre à l'issue de la séance de rentrée du conseil départemental, en présence d'Adina Revol, porte-parole de la Commission européenne en France.

« Ce premier centre Europe Direct en Seine-et-Marne va nous permettre de nouer un dialogue proactif et continu avec les Seine-et-Marnais afin de renforcer le sentiment d'appartenance envers l'Union européenne. L'objectif est de rappeler qu'avec ce label, l'Europe est présente toute l'année en Seine-et-Marne », se réjouit Jean-François Parigi, président du département de Seine-et-Marne.

« L'obtention de ce label favorise l'engagement du Département pour une meilleure compréhension de la manière dont fonctionne l'Union européenne, à travers la sensibilisation et l'accompagnement des Seine-et-Marnais aux services qu'apporte l'UE au quotidien », ajoute Sandrine Sosinski, conseillère départementale déléguée aux affaires européennes.

INFOS PRATIQUES

Le centre Europe Direct est ouvert à tous gratuitement du mardi au vendredi de 14h à 18h (sur rendez-vous), à l'hôtel du Département, centre de ressources, 12, rue des Saints-Pères à Melun.

CONTACTS

Centre Europe Direct : 01 64 14 74 37
europe.direct@departement77.fr
alberto.bevilacqua@departemen77.fr

Facebook Europe Direct Seine-et-Marne
Twitter @EuropeDirect77
Instagram @europed7





« Avec 4 321 km de routes départementales, la Seine-et-Marne dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France. Le Département agit au quotidien pour maintenir et améliorer ce réseau. Face à l'état préoccupant de la RN 36 et de la RN 4 en Seine-et-Marne, deux axes structurants qui n'ont pas été suffisamment entretenus ces dernières années, le Département va ouvrir des négociations avec l'Etat pour obtenir leur transfert dans le réseau routier départemental. »

Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne



« Au moment où l'Etat envisage la possibilité de transférer des routes nationales aux collectivités locales, le Département de Seine-et-Marne souhaite intégrer ces deux tronçons de la RN 36 et de la RN 4 dans son patrimoine routier, dans un souci de sécurité des usagers, de fluidité du trafic et de développement du territoire. Avec un objectif prioritaire : les mettre au niveau du reste du réseau départemental, qu'il s'agisse de la chaussée, des ouvrages d'art ou des ouvrages hydrauliques. »

Olivier Lavenka, 1^{er} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des routes, des politiques contractuelles et de l'agriculture.

LES ROUTES, UN CHANTIER PRIORITAIRE POUR LE DÉPARTEMENT

Chaque jour, les agents de la direction des routes agissent au quotidien pour maintenir et améliorer le réseau routier départemental. Pour garantir la sécurité des usagers tout en préservant l'environnement, le Département s'est engagé dans des négociations avec l'Etat pour obtenir le transfert de la RN 36 et de la RN 4 dans le réseau routier départemental.

Obtenir le transfert de la RN 36 (39 km) et de la RN4 (69 km) dans le réseau routier départemental

Ces routes étant mal entretenues par l'Etat, l'objectif est de les mettre aux standards des axes routiers structurants du Département.

Lors de la séance publique du 23 septembre, l'Assemblée départementale a validé une délibération de principe en vue d'engager des négociations avec l'Etat pour le transfert des tronçons seine-et-marnais de la RN 36 et de la RN 4.

Dans la foulée, le Département saisira le Préfet de Région pour négocier au cours du 1^{er} semestre 2022 avec l'Etat les conditions du transfert (financières, moyens humains, locaux...), sans attendre la promulgation de la loi 3DS, en cours d'élaboration, qui prévoit le transfert des routes relevant du domaine public routier national.

Le Département souhaite que ce transfert soit effectif au 1er janvier 2023, afin de pouvoir lancer aussitôt les travaux de remise en état et de modernisation.

Rénover et sécuriser ces portions de routes

Ce projet permettra au Département de mettre en œuvre pour ces deux axes routier un programme d'action ambitieux avec pour objectifs de :

- Garantir la viabilité du réseau et la sécurité des usagers ;
- Améliorer la qualité de service à travers un effort continu sur l'entretien du patrimoine routier et la propreté ;
- Porter sans tarder les aménagements nécessaires pour garantir un haut niveau de service (réfection des structures de chaussées, aménagement de créneaux de dépassement, sécurisation des carrefours, mise aux normes accotement et équipements de sécurité...) ;
- Développer les synergies entre les transports en commun et le réseau routier mis à disposition (voies bus, lignes express, covoiturage, parkings relais...) pour développer l'usage multimodal de la route ;
- Améliorer la performance environnementale du réseau routier et réduire les nuisances du réseau routier : assainissement, végétalisation, enrobés phoniques.

LE DÉPARTEMENT DÉPLOIE SON "BOUCLIER SÉCURITÉ"

Sécurisation des collègues, soutien à l'équipement des forces de l'ordre, création d'un centre de supervision départemental... Le Département lance son "bouclier sécurité" avec l'objectif de renforcer la sécurité quotidienne des Seine-et-Marnais. Un programme ambitieux qui pourra s'articuler avec le "bouclier sécurité" de la Région Ile-de-France.

« Pour la première fois, le Département de Seine-et-Marne fait le choix de s'investir pleinement dans le champ de la sécurité. Devant la recrudescence des faits de violence ou de harcèlement, une collectivité comme la nôtre, premier partenaire des collectivités locales, ne pouvait pas rester sans agir. Il en va de notre devoir et de notre responsabilité, pour le bien-être et la tranquillité des Seine-et-Marnais », affirme Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

SOUTIEN A L'EQUIPEMENT ET AUX INFRASTRUCTURES DES FORCES DE L'ORDRE

Le Département souhaite agir en soutien aux forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire, à travers deux volets :

- soutien financier à l'équipement des polices municipales
- aides départementales pour les projets liés aux infrastructures des forces de l'ordre : projets de réhabilitation, d'extension ou de construction de casernes de gendarmerie ou de commissariats de police



CRÉATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION DÉPARTEMENTAL

Autre pilier majeur du "bouclier sécurité" : le Département a engagé une réflexion en vue de créer un centre de supervision départemental. Un benchmark et une étude sur les besoins sont en cours afin de préciser les contours du projet.

BRIGADE DE MÉDIATEURS « SÉCURITÉ SCOLAIRE » DANS LES COLLÈGES

Afin de favoriser un climat scolaire serein et de lutter contre toutes les formes de violence scolaire (harcèlement, cyber-harcèlement, sexisme, handiphobie, homophobie...), le Département va recruter douze médiateurs « sécurité scolaire ».

Sur le volet prévention, ces médiateurs mèneront des actions de sensibilisation et de formation auprès des collégiens. Sur la base des observations de terrain et des informations recueillies, une médiation ou une gestion de conflit sera mise en place, avec des interventions sur des situations d'urgence, à la demande des chefs d'établissements.

Ces douze agents seront supervisés par un chef de groupe qui établira un protocole d'action et de partenariat avec les directions d'établissements. Il participera à la définition du programme départemental de lutte contre le harcèlement scolaire et sera chargé d'établir les processus de collaboration avec les différents acteurs de la lutte contre les violences scolaires : Education nationale, forces de l'ordre, prévention spécialisée...



« Nous avons la volonté de construire un centre départemental de réception et de traitement des images de vidéoprotection, avec traitement direct ou différé et mise à disposition des communes intéressées par simple adhésion au dispositif.

Christian Robache

Vice-président en charge de la sécurité et des bâtiments départementaux

POLITIQUE CONTRACTUELLE

LE DÉPARTEMENT, 1^{ER} PARTENAIRE DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Garant du bon équilibre du territoire, le Département accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement grâce à sa politique contractuelle et à son expertise départementale ID77.

Pour renforcer sa politique d'accompagnement envers les communes et intercommunalités, le nouvel exécutif prévoit d'augmenter de manière significative l'enveloppe d'aide pour les contrats ruraux.

Sur la période 2015-2021, le Département a favorisé une politique contractuelle renforcée, adaptée aux réalités locales avec près de 120 M€ de subventions versées grâce à ses différents dispositifs d'accompagnement :

- LE FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (FER) :
1 125 projets financés -> 25,6 M€ de subventions (depuis 2016)
- UN CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (CID) : 22 contrats signés -> 65,6 M€ de subventions
- LES NOUVEAUX CONTRATS RURAUX (CoR) :
128 contrats signés -> 13 M€ de subventions (depuis 2017)
- LE FONDS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL (FAC) : 19 contrats signés -> 9,6 M€ de subventions
- LE FONDS D'AMÉNAGEMENT : 3 projets adoptés -> 1,38 M€ de subventions
- LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE :
26 projets adoptés -> 2,4 M€ de subventions

Pour cette nouvelle mandature, le Conseil départemental se positionne plus que jamais en premier partenaire des communes et intercommunalités. Cette volonté sera réaffirmée à l'occasion du Congrès des maires qui se tiendra le 24 septembre 2021 à Dammarie-Les-Lys.

Le président du Département de Seine-et-Marne Jean-François Parigi lance en parallèle une série de rencontres avec les élus locaux pour être à l'écoute de leurs besoins, échanger sur les enjeux du territoire et définir les priorités pour les prochaines années.



« L'augmentation du plafond des contrats ruraux et l'augmentation significative de l'enveloppe totale qui leur est allouée sont des engagements forts du nouvel exécutif envers les petites communes, où le soutien du Département est indispensable. C'est aussi la promesse d'un développement économique de la Seine-et-Marne grâce à la dynamique d'aménagement favorisés par ces contrats ruraux.

Jean-François Parigi,
président du Département de Seine-et-Marne

LE DÉPARTEMENT SE MOBILISE FACE AUX INONDATIONS

Ces derniers mois, la Seine-et-Marne a dû faire face à des inondations à répétition sur le territoire.

Bien que les équipes du Département de Seine-et-Marne aient été immédiatement mobilisées pour venir en aide aux sinistrés, ces situations mettent en lumière les insuffisances des dispositifs locaux en matière de prévention des crues et d'aménagement des espaces naturels.

Cette compétence Gemapi est entre les mains des EPCI mais bon nombre d'intercommunalités sont dans l'incapacité de faire face aux investissements nécessaires. Dans ce contexte, une politique départementale s'impose.

La mise en place de de cette politique permettra de mieux soutenir les communes et les intercommunalités dans la prévention des inondations et d'accompagner techniquement les collectivités. Objectifs :

- Identifier les territoires les plus vulnérables et aller à la rencontre des collectivités concernées
- Les aider à clarifier la maîtrise d'ouvrage (commune, dispositif Gemapi...)
- Les accompagner dans le lancement des études nécessaires: diagnostic, plan d'action
- Assurer le lien avec la filière agricole, partie prenante dans les solutions

Le Département prévoit aussi de renforcer sa politique de l'eau (aides) en matière de prévention des inondations à travers :

- Une augmentation des taux pour les études et les travaux
- Un élargissement du champ des travaux éligibles en fonction des résultats des premières études.

En parallèle, un fonds exceptionnel sera créé pour aider à la remise en état après des inondations ou intempéries de grande ampleur.

Ce fonds pourra être déclenché après chaque épisode d'intempéries, avec un montant de subvention qui sera soumis au cas par cas au vote de l'assemblée départementale.



« Une politique départementale s'impose pour prévenir ces situations dramatiques pour les Seine-et-Marnais. Soutenir les collectivités en cas de catastrophe naturelle est une des premières missions que mène le Département pour faire de la Seine-et-Marne un territoire modèle en matière de sécurité publique et offrir un cadre de vie sécurisé à ses habitants.

Béatrice Rucheton,
vice-présidente en charge de l'environnement



« Le Département déploie une politique de l'eau ambitieuse sur le territoire seine-et-marnais que nous allons renforcer et compléter pour mieux accompagner la prévention des inondations, en proposant notamment aux collectivités un accompagnement pour les travaux qui s'imposent.

Jean-Marc Chanussot,
conseiller départemental délégué à l'eau et l'assainissement

SOLIDARITÉS : UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE

S'agissant de la politique sociale, l'ambition du Département est d'améliorer à la fois le niveau de professionnalisation des intervenants en matière de petite enfance et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cette politique ambitieuse s'appuiera sur des mesures concrètes : création d'un pôle d'excellence autour des métiers de la petite enfance, aide à l'équipement et à l'adaptation du logement pour les personnes handicapées.

Soucieuse de donner l'exemple, la collectivité lance en parallèle la mise aux normes d'accessibilité de la salle des séances de l'Hôtel du département.

CRÉATION D'UNE MAISON DÉPARTEMENTALE DES ASSISTANTS MATERNELS, FAMILIAUX ET AUXILIAIRES PARENTAUX

L'objectif du projet est d'améliorer en continu le niveau de professionnalisation des métiers de la petite enfance. Pour y répondre, le Département souhaite créer un pôle qui s'articulera autour de 4 espaces interagissant entre eux :

01

Un centre d'information et de ressources documentaires autour des métiers de la petite enfance, accessible aux professionnels et aux candidats à ces professions.

02

Un centre de formation initiale et continue pour l'ensemble de ces métiers. Ce centre participerait à la délivrance du CAP Accompagnement éducatif petite enfance vers les métiers d'ATSEM, d'assistant maternel et crèche, en lien avec l'Education nationale et les CFA.

Ces deux centres seraient, par la mobilisation d'outils de visioconférence et de ressources en ligne, la tête du réseau des différents sites d'information et de formation territorialisés afin d'interagir au plus près des professionnels de la petite enfance.

03

Un espace de recherche et d'observation ouvert aux universitaires sur les métiers de l'enfance et les modes de formation.

04

Un espace de pratiques professionnelles : actions collectives, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP, Relais Petite Enfance ex-RAM) qui, tout en offrant un service de proximité en faveur de la parentalité, serait un lieu support d'observation pour les chercheurs et les stagiaires en formation.



Cette maison aura un lieu physique principal et une présence sur l'ensemble du territoire au plus proche des Seine-et-Marnais, en s'appuyant sur les services situés dans les MDS, notamment SAPHA (Seniors Aînés Personnes Handicapées et Aidants) et les services de Protection Maternelle et Infantile.



« Ce projet, qui en est au stade de la réflexion, pourrait concerner potentiellement plusieurs milliers de personnes. Il permettrait de faciliter et d'améliorer la qualité de la formation tout en proposant un lieu d'accueil et de pratique pour les enfants et les professionnels.

Anne Gbiorczyk

Vice-présidente en charge de l'enfance,
de la famille et de la présence médicale

SOLIDARITÉS : UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE



« L'accès au logement et son adaptation aux besoins de la personne handicapée représentent un élément fort d'inclusion dans la société. Le Département se veut donc exemplaire en la matière.

Bernard Cozic

Vice-président en charge des solidarités

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

La politique d'accompagnement des personnes handicapées sera déployée à travers plusieurs mesures :

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR L'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS

L'aide aux équipements poursuit trois objectifs principaux. Tout d'abord, elle doit permettre aux aidants de favoriser le maintien à domicile de leur proche. Dans le domaine de l'éducation, elle est une condition de réussite scolaire et fait partie d'un objectif d'école inclusive : il faut donc un équipement scolaire adapté aux besoins de l'enfant selon son handicap. Le dernier objectif est d'élargir le public bénéficiaire de cette aide en travaillant sur de nouveaux critères d'éligibilité. Le Département entend également soutenir financièrement les Seine-et-Marnais pour les aider à faire face, sous conditions, au reste à charge lors de l'achat et le renouvellement de leurs équipements.

Plusieurs pistes sont également envisagées en accompagnement de cette politique :

- Une plus large communication, notamment sur le site internet du Département, sur les aides techniques existantes en termes d'équipement pour les personnes handicapées ;
- Une simplification des démarches pour l'information et l'accès au droit via un guichet unique à la Maison départementale des personnes handicapées ou des services en ligne ;
- La formation d'intervenants à domicile afin d'optimiser les équipements permettant le maintien à domicile ;
- La réforme du fonds de compensation du handicap (FCH) ;
- La construction d'un modèle d'économie locale circulaire prenant en compte le champ de l'insertion et du développement durable (exemple : offre locale de recyclage des équipements).

LA NÉCESSAIRE ADAPTATION DES LOGEMENTS AU HANDICAP

Le Département se veut donc exemplaire en la matière. Le travail à venir va porter sur :

- L'exemplarité pour les services et logements financés par le Département dans le cadre de son champ de compétences (Ehpad, Maisons des solidarités, mais aussi musées, collèges...);
- L'adaptation des logements existants : actualisation des critères d'éligibilité dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- Expérimentation de nouvelles solutions d'habitat inclusif pour les personnes en perte d'autonomie.

UNE INSTITUTION QUI DONNE L'EXEMPLE

Favoriser l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes en situation de handicap : un impératif qui concerne aussi l'Hôtel départemental. Dans cet objectif, Jean-François Parigi, président du Département, a demandé la mise en accessibilité de la salle des séances. Ce projet d'aménagement, dont le coût est estimé à 250 000 €, comprend l'accès aux personnes à mobilité réduite (normes PMR) à la tribune du président, aux gradins et à l'assemblée. « Je tiens particulièrement à ce que ces travaux soient réalisés car cette salle, symbole de la vie démocratique en Seine-et-Marne, doit être accessible à chacun, quel que soit son handicap ».

C'est avec ce même objectif d'accessibilité que le Département a lancé le 20 juillet dernier le dispositif Acceo. Cette plateforme dématérialisée est destinée à permettre la communication entre l'institution et les personnes souffrant de troubles auditifs. Le dispositif nécessite l'installation de l'application « Acce'o » disponible sur PC et smartphones. Plusieurs services du Département seront joignables via cette plateforme : la Maison départementale des personnes handicapées, les maisons départementales des solidarités ou encore la direction de l'autonomie, et bien sûr, l'accueil du Département. Plusieurs options sont possibles pour l'utilisateur : une transcription instantanée de la parole, une visio-interprétation en langage des signes ou un visio-codage en langue parlée complétée (LPC), code qui favorise la compréhension de la parole, en l'associant à des mouvements de mains.

<https://www.acce-o.fr/client/seine-et-marne>

Chef de file des solidarités, le Département a su mettre en place une politique volontariste pour faire du handicap une grande cause départementale :

Proximité : après le déploiement des services SAPHA (Seniors Aînés Personnes Handicapées et Aidants) dans les MDS (Maisons Départementales des Solidarités) et la modernisation de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes handicapées), la mise en place de Point d'accueil territoriaux (PAT) permettent de mailler les territoires de lieux d'accueil et d'aide. Au total 20 lieux d'accueil sont déjà labellisés en Seine-et-Marne, pour un objectif d'une cinquantaine de points d'accueil d'ici fin 2022

MDPH : l'objectif premier est de répondre aux familles dans les délais légaux, en particulier pour la prise en charge des enfants. C'est désormais le cas et le Département va continuer à améliorer les services aux usagers.

Accompagnement des personnes handicapées : le Département se mobilise pour accompagner les aidants et valoriser les savoir-faire des personnes en situation de handicap (démarche d'excellence autour des groupes de pair aidants).



LA JEUNESSE : UN SUJET PRIORITAIRE POUR LE DÉPARTEMENT»

Autre grand chantier du nouvel exécutif : la jeunesse. Les premières mesures ciblées, portant sur le harcèlement scolaire et le handicap au collège, ouvriront la voie à la une politique jeunesse plus globale et plus forte, qui se traduira par des actions concrètes au service de nos jeunes Seine-et-Marnais.

UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE HARCELÈMENT SCOLAIRE ET LE CYBER-HARCELÈMENT

Afin d'agir collectivement le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement, le Département a mis en place à la rentrée un plan de lutte en partenariat avec l'Education nationale et l'association Marion La Main tendue.

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION qui mise sur l'énergie du collectif, accompagnée par le street-artiste seine-et-marnais Bishopparigo a été lancée à la rentrée scolaire et relayée par l'Education nationale, les communes, les partenaires associatifs et les acteurs du territoire (structures jeunesse, sportives, culturelles...), à destination des jeunes mais aussi des adultes. Il s'agit de libérer la parole des élèves concernés et de leur entourage, qu'il s'agisse de harcèlement psychologique, physique ou encore numérique.

Dans le prolongement de ce plan de lutte et de prévention, une table ronde s'est tenue le 3 septembre 2021 avec la participation d'élus départementaux, de représentants de l'Education nationale, des forces de l'ordre et d'associations engagées sur le sujet.

UN PROJET DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MARION LA MAIN TENDUE a été adopté lors de la séance publique du 23 septembre, pour un programme départemental de lutte contre les violences scolaires sur une durée de 2 ans, avec un montant de 21 000 € par année scolaire. Cette convention comporte plusieurs volets :

- Des sessions de sensibilisation effectués par l'association dans 12 collèges seine-et-marnais en 2021/22 puis 12 autres en 2022/23 (soit un collège par canton). L'association Marion La Main Tendue, qui dispose d'un agrément de l'Education nationale, rencontrera notamment les collégiens de 6^e et 4^e. Elle accompagnera les projets pédagogiques en rapport avec le harcèlement scolaire. La première action de sensibilisation aura lieu avant la fin d'année 2021.

- lancement d'une réflexion avec l'association sur l'installation d'une « Maison Marion » en Seine-et-Marne à horizon 2023. Ce lieu a vocation à recevoir les familles afin de les assister aussi bien sur le volet psychologique que dans leurs démarches administratives et juridiques, avec l'accompagnement de l'association.



L'EXPÉRIMENTATION D'UNE « SALLE DE CONFIANCE » au collège Gérard-Philippe à Villeparisis a aussi été lancée depuis la rentrée scolaire. Cette salle de confiance se veut un lieu neutre où les collégiens peuvent se retrouver et évoquer leurs difficultés (personnelles, scolaires etc.) auprès d'autres élèves. Le but : libérer la parole afin que les parents et équipes pédagogiques puissent les aider au mieux. Pour l'incubation de ces salles de confiance, la direction de l'éducation sera accompagnée par l'association Marion La Main tendue et par des partenaires du Département.

INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

Chef de file en matière de solidarités, le Département de Seine-et-Marne se mobilise pour mener des actions dans les collèges des actions pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. Ces actions porteront dans un premier temps sur :

- l'exemplarité de la politique de ressources humaines (RH) pour contribuer à l'accompagnement et l'intégration des agents ;
- l'adaptation des bâtiments et les équipements spécifiques pour répondre aux besoins ;
- la simplification de la procédure relative aux demandes d'équipements scolaires ;
- le développement d'espaces adaptés (scolaires, médico-social ou de répit) au sein des collèges.



« Ce plan de lutte contre le harcèlement scolaire est un acte fort et inédit pour notre Département, et ce projet de convention avec l'association Marion La Main tendue est une étape fondamentale pour la sensibilisation et la formation de nos jeunes Seine-et-marnais, afin que chacun soit acteur à son niveau.

Sarah Lacroix

Vice-présidente en charge de la jeunesse, de la réussite éducative et de l'innovation pédagogique



« Nous sommes tous concernés par la question du handicap. Rendre les bâtiments plus accessibles, accompagner nos jeunes et leur offrir les meilleures conditions d'enseignement, déployer un dispositif d'accueil adapté : voilà notre ambition pour le Département

Xavier Vanderbise

Vice-président en charge des collèges

LECTURE PUBLIQUE

DES EXPERIMENTATIONS INNOVANTES

Soucieux de permettre à chaque Seine-et-Marnais d'accéder à une offre culturelle de qualité, le Département souhaite lancer de nouvelles expérimentations dans le cadre de son schéma départemental de lecture publique. Et ouvrir ainsi un nouveau chapitre culturel.

POUR TOUS LES SEINE-ET-MARNAIS, UN POINT DE LECTURE PUBLIQUE À 15 MINUTES DE CHEZ SOI

Le Département se donne pour objectif d'accélérer la couverture des "zones blanches", en favorisant la création d'équipements de lecture publique. Dans les zones rurales, les réponses doivent être innovantes : il s'agit d'expérimenter des médiathèques hybrides accueillant plusieurs services ou des CDI-médiathèques, à la fois bibliothèques de collèges et ouverts à la population toute l'année. L'enjeu est simple : un accès équitable pour tous les Seine-et-marnais, où qu'ils vivent, aux lieux de culture que sont les médiathèques.

DES MÉDIATHÈQUES INCLUSIVES

Le Département invite les bibliothèques à assumer le rôle social qui est le leur auprès de publics les plus divers et les accompagne dans ce sens : petite enfance, publics apprenants ou maîtrisant mal le français, personnes éloignées de la culture, aînés, personnes en situation de handicap, etc., pour que chacun, quel que soit son âge et sa condition physique ou sociale, puisse bénéficier de ce service public essentiel pour la transmission des savoirs.



EN FINIR AVEC LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Avec 17 % de la population française en situation d'illectronisme, l'apprentissage des outils numériques reste un sujet essentiel. Dans les communes rurales, la bibliothèque est parfois le seul point d'accès à un ordinateur et à une assistance pour l'utiliser, dans un contexte où le recours à l'informatique est de plus en plus indispensable, notamment pour les démarches administratives.

Dans le cadre de la nouvelle politique de lecture publique, le Département accompagnera les bibliothèques qui ne sont pas encore équipées, formera les personnels à la médiation numérique et apportera son expertise dans le montage de projets numériques.

« L'accès de tous les Seine-et-Marnais à la culture, où qu'ils vivent sur le territoire et quelle que soient leurs conditions physiques ou sociales, est une priorité absolue du Département. Conscient du rôle fondamental des médiathèques dans la transmission des savoirs, le Département s'engage à travers un schéma départemental de développement de la lecture publique à ce que chaque Seine-et-marnais ait accès à une médiathèque adaptée à ses besoins », souligne Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.



« Notre priorité est de densifier le réseau de lecture publique dans les zones les moins équipées, tout en accompagnant les collectivités, les intercommunalités et les médiathèques du département dans leurs projets. Faciliter l'accès des Seine-et-Marnais à la culture avec des équipements offrant des ressources et des services diversifiés au sein d'espaces accueillants, contribuera également à la qualité de vie de chacun et à l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Véronique Veau

Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN
01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr    